

## Document d'informations clés

### OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

## Orléans Invest M2

### PRODUIT

**Nom du produit :** Orléans Invest

**Code ISIN :** FR0013424025 ( Action M2 )

**Initiateur du produit :** Rothschild & Co Asset Management

**Site Internet :** <https://www.am.eu.rothschildandco.com>. Pour de plus amples informations, veuillez contacter le service clients par téléphone au +33 1 40 74 40 84 ou par mail : [clientserviceteam@rothschildandco.com](mailto:clientserviceteam@rothschildandco.com)

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de Rothschild & Co Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés et Rothschild & Co Asset Management est agréée en France sous le numéro GP-17000014 et réglementée par l'AMF.

**Date de production du document d'informations clés :** 29/12/2023

### EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

#### Type

Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV)

#### Durée

La durée d'existence prévue de l'OPC est de 99 ans.

Toutefois, la SICAV sera automatiquement dissoute en cas de rachat de la totalité des actions à l'initiative des actionnaires. Par ailleurs, le Conseil d'administration de la SICAV peut, à toute époque et pour quelque cause que ce soit, proposer à une assemblée extraordinaire sa prorogation ou sa dissolution anticipée ou sa liquidation.

#### Objectifs

La SICAV a pour objectif, sur la durée de placement recommandée de 5 ans minimum, d'obtenir une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence : ESTER capitalisé (valeur minimale 0%) + 3,085% sur base annuelle, en investissant essentiellement sur les marchés d'actions et de taux mondiaux, par la mise en œuvre d'une gestion discrétionnaire reposant notamment sur la sélection d'instruments financiers fondée sur l'analyse financière des émetteurs. En vue de réaliser l'objectif de gestion, la SICAV investit en fonction de l'évolution des marchés entre : (i) 0 et 75% en actions et produits assimilés aux actions (y compris via des OPC actions, des ETF ainsi que les titres intégrant les dérivés), sur tous types de zones géographiques (jusqu'à 20% maximum en titres d'émetteurs de pays hors OCDE, y compris émergents), toutes capitalisations (jusqu'à 20% maximum en petites capitalisations), marchés et secteurs d'activité. L'exposition aux marchés des actions est toutefois comprise entre 15 et 100%. En cas de circonstances exceptionnelles de marchés ou en cas d'anticipation d'un retournement des indices, le gérant pourra réduire l'exposition en actions jusqu'à 0%. (ii) 0 et 100% en produits de taux et produits assimilés (y compris via des OPC, des ETF ainsi que les titres intégrant les dérivés), de signature d'Etat ou privée ou instruments des marchés monétaires, de qualité «Investment Grade» ou non, dont 20% maximum d'obligations convertibles ou d'OPC spécialisés en obligations convertibles. Les investissements en obligations spéculatives dites à «Haut Rendement» («High Yield»), et/ou dans des titres non notés peuvent représenter jusqu'à 20% de l'actif net (ci-après «AN»). La SICAV peut également investir jusqu'à 20% maximum en obligations subordonnées, à l'exclusion des obligations contingentes convertibles. Les investissements en titres d'émetteurs de pays hors OCDE (y compris émergents) peuvent également représenter jusqu'à 20% de l'AN de la SICAV. En cas de circonstances exceptionnelles de marchés ou en cas d'anticipation d'un retournement des indices «actions», le gérant pourra augmenter l'exposition en produits de taux jusqu'à 100%. (iii) 0 et 30% en OPCVM ayant recours aux stratégies à rendement absolu de type «Long/Short» (0 à 30% de l'AN), «Arbitrage/Relative Value» (0 à 30% de l'AN), «Global Macro» (0 à 30% de l'AN), «Systématiques» (0 à 30% de l'AN) et «Situations spéciales»/«Event-driven» (0 à 30% de l'AN). La SICAV peut aussi intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés français et étrangers ou de gré à gré (swaps de taux, de devises, change à terme, marché des futures et options sur actions, taux, devises ou indices) afin de poursuivre son objectif de gestion (gestion discrétionnaire). Pour ce

faire, le gestionnaire couvre son portefeuille ou/et l'expose sur des secteurs d'activités, zones géographiques, devises, taux, actions, titres et valeurs assimilées, indices. L'exposition globale du portefeuille, y compris l'exposition induite par l'utilisation des instruments financiers à terme: (i) au marché action, sera a minima de 15% et ne dépassera pas 100%, (ii) au marché des taux, permettra de maintenir la sensibilité\* du portefeuille dans une fourchette comprise entre -1 et +9, (iii) au marché des devises, ne dépassera pas 50%. Ainsi, existence d'un risque de change à hauteur de 50% maximum pour les actionnaires. L'exposition globale aux marchés des actions, devises ou des taux, y compris l'exposition induite par l'utilisation des instruments financiers à terme, ne dépassera pas 200%. La SICAV pourra être exposée (i) aux pays émergents hors OCDE jusqu'à 40% de son AN, de façon directe et indirecte via les OPC sous-jacents spécialisés sur les marchés hors OCDE, (ii) aux risques liés aux petites capitalisations, de façon directe et indirecte via les OPC sous-jacents spécialisés sur les petites capitalisations, jusqu'à 20% de l'AN, (iii) aux obligations spéculatives dites à «haut rendement» et/ou dans des titres non notés, jusqu'à 20% de son AN, de façon directe et indirecte via les OPC sous-jacents spécialisés en obligations spéculatives dites à «Haut Rendement», et (iv) aux obligations convertibles jusqu'à 20% de son AN, de façon directe et indirecte via les OPC sous-jacents spécialisés en obligations convertibles.

**Fréquence de valorisation :** Hebdomadaire Vendredi + Fin de mois.  
Centralisation des ordres de Souscription/Rachat : le jour ouvré précédent à 12h00 auprès de CACEIS Bank. Exécution des ordres : prochaine VL (cours inconnu). Date de règlement des S/R : VL + 3 jours ouvrés. Cette action est une action de capitalisation et/ou distribution.

\* La sensibilité obligatoire mesure la variation du prix d'une obligation à taux fixe lorsque les taux d'intérêt évoluent. Plus la durée de vie résiduelle d'une obligation est grande, plus sa sensibilité est élevée.

#### Investisseurs de détails visés

Cette SICAV s'adresse aux investisseurs qui souhaitent disposer d'un support d'investissement avec une allocation diversifiée, comportant un risque lié à sa gestion discrétionnaire caractérisée par de larges fourchettes d'allocation d'actifs.

Non éligible aux US Persons.

Recommandation : cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport moins de 5 ans après leur investissement.

#### Informations pratiques

Le dépositaire de l'OPCVM est Caceis Bank.

Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles en langue française et sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite à l'adresse suivante :

Rothschild & Co Asset Management - Service Commercial 29, avenue de Messine 75008 Paris.

La valeur liquidative est publiée sur le site Internet de la société de gestion à l'adresse suivante : <https://am.eu.rothschildandco.com>.



## QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

### Indicateur de risque

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne et reflète principalement une politique de gestion discrétionnaire sur les marchés actions et produits de taux.

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché ni de garantie en capital, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

### Autres risques matériellement pertinents et non pris en compte par l'indicateur :

- **Risque de liquidité** : Risque lié à la faible liquidité des marchés sous-jacents, qui les rend sensibles à des mouvements significatifs d'achat / vente.
  - **Impact des techniques telles que des produits dérivés** : L'utilisation des produits dérivés peut amplifier l'impact des effets de mouvement de marché du portefeuille.
- Pour plus d'information sur les risques, veuillez-vous référer au prospectus de l'OPC.

### Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, ainsi que les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution du marché est aléatoire et ne peut être prédit avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant la meilleure et la pire des performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années au minimum. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez récupérer en cas de conditions de marché extrêmes. Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre 12/2021 et 09/2023. Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre 09/2015 et 09/2020. Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre 09/2013 et 09/2018.

Période de détention recommandée : 5 ans

Investissement : 10 000 €

| Scénarios            |   | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 5 ans |
|----------------------|---|---------------------------|----------------------------|
| <b>Minimum</b>       | <b>Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement</b> |                           |                            |
| <b>Tensions</b>      | <b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>   | 4 700 €                   | 4 080 €                    |
|                      | Rendement annuel moyen  | -53,0 %                   | -16,4 %                    |
| <b>Défavorable</b>   | <b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>   | 8 580 €                   | 9 160 €                    |
|                      | Rendement annuel moyen  | -14,2 %                   | -1,7 %                     |
| <b>Intermédiaire</b> | <b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>   | 10 020 €                  | 11 940 €                   |
|                      | Rendement annuel moyen  | 0,2 %                     | 3,6 %                      |
| <b>Favorable</b>     | <b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>   | 11 850 €                  | 13 910 €                   |
|                      | Rendement annuel moyen  | 18,5 %                    | 6,8 %                      |

Ce type de scénarios est calculé sur un minimum de 10 ans de données en utilisant l'historique du produit, combiné avec un proxy (indicateur de référence de l'OPC lorsqu'il existe) si nécessaire.

## QUE SE PASSE-T-IL SI ROTHSCHILD & CO ASSET MANAGEMENT N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

L'OPC est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs de l'OPC conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière de l'OPC est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux de l'OPC.

L'investissement dans un OPC n'est pas garanti ni couvert par un système national de compensation.

## QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera sur ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement.

### Coût au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %), que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- 10 000 EUR sont investis

Investissement : 10 000 €

| Scénarios | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 5 ans |
|-----------|---------------------------|----------------------------|
|-----------|---------------------------|----------------------------|



|                                     |       |         |
|-------------------------------------|-------|---------|
| <b>Coûts totaux</b>                 | 621 € | 1 278 € |
| <b>Incidence des coûts annuels*</b> | 6,3 % | 2,4 %   |

(\*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6,0 % avant déduction des coûts et de 3,6 % après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit.

#### Composition des coûts

| Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie                                |   | Si vous sortez après 1 an |
|--|---|---------------------------|
| <b>Coûts d'entrée</b>  | 5,0 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paieriez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.   | 500 €                     |
| <b>Coûts de sortie</b>   | Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.   | 0 €                       |
| Coûts récurrents prélevés chaque année                                   |   |                           |
| <b>Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation</b> | 0,9 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.   | 87 €                      |
| <b>Coûts de transaction</b>  | 0,1 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.   | 14 €                      |
| Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions                     |   |                           |
| <b>Commissions liées aux résultats</b>                                   | 10% de la surperformance annuelle de la SICAV par rapport à celle de son indicateur de référence [ESTER capitalisé (valeur minimale 0%) + 3,085% sur base annuelle]. Une commission de surperformance pourra être prélevée lorsque l'OPC a dépassé l'indicateur de référence mais qu'il a enregistré une performance négative au cours de l'exercice. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. | 20 €                      |

## COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

**Période de détention recommandée : 5 ans** justifiée principalement par une politique de gestion discrétionnaire sur les marchés actions et produits de taux.

Un désinvestissement avant l'échéance est possible hebdomadairement le vendredi et en fin de mois. La centralisation des ordres de Souscription/Rachat a lieu le jour ouvré précédent à 12h00 auprès de CACEIS Bank. Les ordres sont exécutés sur la prochaine VL (cours inconnu). Date de règlement des S/R : VL + 3 jours ouvrés.

## COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Pour toute réclamation, vous pouvez contacter le Service commercial de la Société de Gestion par téléphone au 01 40 74 40 84, par courrier adressé à son Service clients au 29, avenue de Messine – 75008 Paris, ou par e-mail à l'adresse suivante : [clientserviceteam@rothschildandco.com](mailto:clientserviceteam@rothschildandco.com)

## AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles en langue française et sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite à l'adresse suivante :

Rothschild & Co Asset Management - Service Commercial 29, avenue de Messine 75008 Paris.

La valeur liquidative ainsi que l'historique des performances de l'OPC sur 10 ans maximum sont publiés sur le site Internet de la société de gestion à l'adresse suivante : <https://am.priips.rothschildandco.com>

L'OPC est géré selon un processus d'investissement intégrant les facteurs ESG mais ne promeut pas nécessairement les caractéristiques ESG ou n'a pas d'objectifs d'investissement durable spécifiques au sens de l'article 6 du règlement SFDR.

La politique ESG de la société de gestion est accessible sur le site : <https://am.fr.rothschildandco.com/fr/investissement-responsable/documents-utiles/>

Le Médiateur de l'AMF peut être saisi par tout épargnant ou investisseur ayant un différend individuel avec un intermédiaire financier.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que (i) les coûts du contrat qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, (ii) le contact en cas de réclamation et (iii) ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance, sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat, obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.